

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE MONTBRISON

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 septembre

Nombre conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux-mille-vingt et un, le six septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le trente et un août deux-mille-vingt-et un s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT, Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

• **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 juin 2021**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Présentation du nouvel agent

Madame le Maire présente le nouvel agent au conseil municipal. Anthony LEVET embauché le 1^{er} septembre 2021, en CDD pour 6 mois, va remplacer Thierry CHAZAL qui part à la retraite au 30 septembre 2021. Thierry CHAZAL est chargé de lui montrer le fonctionnement et de le former tout le mois. Ensuite Christian CLAIRET, 1^{ER} adjoint, sera son responsable.

2. Délibération taxe foncière bâtie exonération

Le Maire de Mornand-en-Forez expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés. Vu l'article 1383 du code général des impôts, par souci d'équité, par rapport aux autres habitants et par rapport à la baisse des dotations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne

- tous les immeubles à usage d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3. Décision modificative

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDIT A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
66	66111				Intérêts bancaires	54.00 €
					Total	54.00 €

CREDIT A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
11	615221				Intérêts bancaires	- 54.00 €
					Total	- 54.00 €

4. Droit de préemption parcelle 55

Le Tribunal de Grande Instance, par un courrier du 23 juillet 2021, demande si la commune de Mornand-en-Forez veut exercer son droit de préemption sur la parcelle D55.

Après délibération, la commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

5. Résumé de la conférence des Maires

Madame le Maire résume le conseil communautaire du 18 juillet 2021 qui portait sur la convention entre LFA et le syndicat de la Bombarde, la remunicipalisation des places dans les communes...

Madame le Maire fait également le compte rendu de la conférence des Maires, du 1^{er} septembre 2021, qui portait sur les Parcours Emploi Compétences (PEC), l'exonération de la taxe foncière, les « Vivement samedi » et sur la voirie, notamment la remunicipalisation des places dans les communes.

Les comptes rendus sont accessibles sur le site de Loire Forez

6. Point sur le projet centre bourg

Le 15 juillet 2021, Patrice COUCHAUD, vice-président délégué à l'eau à Loire Forez Agglomération, est intervenu pour le projet Centre Bourg. Une enquête va être réalisée sur les branchements eaux usées et eaux pluviales sur le réseau assainissement.

Suivant le résultat de l'enquête, le réseau pourrait être refait d'ici deux ans.

Claudine COURT présidente déléguée à l'habitat et à la politique des centres-bourgs et centres-villes à Loire Forez Agglomération devrait également nous apporter sa collaboration.

7. Questions diverses

- Point sur la rentrée des classes :

Carine PITIOT, 3^{ème} adjointe informe que la rentrée s'est bien passée avec 97 élèves sur les deux écoles. Le protocole sanitaire n'a pas changé.

Le coût moyen pour un élève en cours élémentaire est de 472 €.

Carine PITIOT présente le personnel du SIRP :

NOM	PRENOM	DATE D'ENTREE	CONTRAT	NB D'HEURE	FIN CDD
CLAIRET-PRESLES	Françoise	01/09/2021	CDD 11 mois + 15 jours	24 h	15/07/2022
TOINON	Tiffany	01/10/2020	CDD PEC 12 mois	22 h	30/09/2021
ROSSIGNOL	Flora	03/05/2021	CDD PEC 9 mois	22 h	02/02/2022
CHEVALIER	Nell	01/09/2021	CDD PEC 9 mois	22 h	31/05/2022
FAVIER	Sandrine	06/09/2021	STAGIAIRE 7 SEMAINES		22/10/2021

- M

RF – Changement de direction

Madame le Maire fait part au conseil municipal du changement de directeur de la MFR, c'est Madame Anabelle MAZET qui remplace David Delorme.

Madame le Maire annonce également le changement du chef cuisinier.

- FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Madame le Maire explique que le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser aux intercommunalités et communes moins favorisées.

La commune va recevoir, cette année, 6 199 €

- Point sur le marché hebdomadaire :

Le marché s'est arrêté pendant la période estivale. Il reprend le 9 septembre 2021.

A MORNAND-EN-FOREZ, le 6 septembre 2021

Le Maire
Stéphanie FAYARD

